

DEPARTEMENT DE L'INDRE

Agence Technique Départementale 36

La présente décision affichée le : 24 JUIL. 2015 est exécutoire depuis cette date.	DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
	<i>Séance du 10 juillet 2015</i>

Objet : 2 / BUDGET 2015 de l'AGENCE – DECISION MODIFICATIVE n°1

L'an deux mil quinze, le dix juillet à 17 heures, l'Agence Technique Départementale 36, convoquée le 2 juillet 2015, s'est réunie dans la salle des délibérations à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Louis PINTON, Président de l'A.T.D. 36.

Etaient présents : 54 membres sur 180

Ont donné pouvoir :

- collège «communes » : 29

ARNAUD Jean-Paul à GUERIN Gilbert
BRIENT Michel à GUILLEMAIN Jean-Michel
COUSIN Nicolas à AUFRERE Jean
DEFFONTAINES Bernadette à BUTARD Jean-Michel
DENYS Serge à DELOCHE Joël
GUENIN Didier à BAYON René
JACQUET Alain à ROUFFY Marc
LANDOIS Dominique à ALLOUIS Bernard
LEVEQUE Guy à MOREAU Claude
PARGUEL Pierre à MICHOT Antoine
PLANTUREUX Guy à GUERIN Philippe
RIVIERE Bernard à ETIENNE Jean-Claude
ROY Jean-François à DOUCET Claude
VIGNES Geoffroy à DUPUY Jean-Pierre
VOIRIN Marc à CIBOT Arnaud

BOIRON Patrice à RIAUTE Jean-François
BRUNET Didier à BELLET Alain
DAUGERON François à LANGLOIS Jean-Marie
DEGAY Jean-Michel à MONGIS-CARRION Simone
DELAVEAUD Jean-François à GRANDHOMME Hervé
GAUTRON Guy à PEYRAUD Raymond
GUILBAUD Bernard à BROGGI François
JACQUIN Christian à MOREAU Alain
LEGER François à MEUSNIER Michel
MULTON Jean-Michel à BARRE Bernard
POUYOLLON Sébastien à CAMUS Jean-Louis
ROGER Monique à REVILLON Alain
SACHET Bertrand à PORTRAIT Isabelle
VIOLET Michel à DEJOLLAT Daniel

- collège «EPCI » : 1

HOLLANDE Bernard à GOURLAY Philippe



Je vous propose d'ajuster notre budget 2015 compte tenu de l'arrivée des nouveaux adhérents.

1 - les moyens mobilisés :

Les moyens nécessaires pour réaliser ces missions sont fonction du nombre d'adhérents. Ces moyens sont mutualisés avec les moyens d'ingénierie de la Direction des Routes du Département. Compte tenu du nombre d'adhérents à la date de rédaction du présent rapport intégrant les 25 nouvelles adhésions et de la charge estimée de l'activité en cohérence avec les missions d'ATESAT effectuées avant le premier janvier 2014, il est prévu 6,45 équivalents temps plein (ETP) sur une année pour l'assistance à la gestion des voies communales ou intercommunales.

2 – le budget de l'A.T.D. 36 :

Le fonctionnement de l'Agence s'appuie sur les personnels du Département mais également sur les moyens de fonctionnement de ces personnels. Le budget de l'A.T.D. 36 doit être modifié suite à l'adhésion de 25 nouvelles communes. En effet, le nombre d'ETP attendu sur la mission est estimé en année pleine à 6,45 contre à 5,7 lors de notre Assemblée de février dernier. Ces dépenses estimées sont proratisées sur la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2015 pour les adhérents de février 2015 et du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015 pour les 25 nouveaux. Ces dépenses sont identifiées par un suivi analytique des activités déjà en place dans les services de la Direction des Routes du Département. Ainsi le budget qui est présenté au vote pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2015 se compose comme suit :

- en dépenses :

- remboursement des frais généraux : frais de véhicule et divers moyens mis en œuvre par le Département pour l'exécution des missions.....	16.500 €
- remboursement des frais de personnels :	220.849 €
- moyens de fonctionnement propres (achat de petites fournitures ...) :	429 €

- en recettes :

Les recettes de l'Agence sont constituées des cotisations des adhérents calculées sur la base de la population totale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015 (*données INSEE décembre 2014*). Les cotisations des adhérents après prise en compte des nouveaux adhérents sont arrêtées conformément aux annexes 2 et 3 jointes au présent rapport pour l'année 2015 et le budget en recettes pour la période arrêté comme suit :

- cotisation des adhérents :	237.778 €
réparties comme suit :	
- Communes :	96.165 €
- Communautés de Communes :	50.856 €
- Département :	90.757 €

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance et en avoir délibéré, l'Assemblée Générale, par 84 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention adopte la délibération suivante :

L'Assemblée Générale

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'Agence Technique Départementale 36,

Décide :

Article 1^{er}. – Le budget modificatif en dépenses et en recettes tel que présenté en annexe 1 à la présente délibération suivant la nomenclature M52 est adopté.

Article 2. – Les cotisations des communes adhérentes au 1^{er} juillet 2015 sont fixées conformément à l'annexe 2 à la présente délibération pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage



Article 3. – Les cotisations des communautés de communes adhérentes sont fixées conformément à l'annexe 3 à la présente délibération pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2015.

Article 4. – La contribution du Département pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2015 est fixée à 90.757 €.

Le Président de séance,


Louis PINTON

REPUBLIQUE FRANCAISE

**AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 36
ATD36**

Numéro SIRET : 200 050 714 00019

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE DE L'INDRE

M 52

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE
vote par nature**

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2015

SOMMAIRE

I - Informations générales

Sans objet	A - Informations statistiques, fiscales et financières
p. 4	B - Modalités de vote du budget
Sans objet	C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats
Sans objet	C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses
Sans objet	C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes

II - Présentation générale du budget

p. 5	A1 - Vue d'ensemble du budget
Sans objet	A2.1 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Dépenses
Sans objet	A2.2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Recettes
p. 6	A3.1 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Dépenses
p. 7	A3.2 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Recettes
p. 8	B1 - Balance générale - Dépenses
p. 9	B2 - Balance générale - Recettes

III - Vote du budget

Sans objet	A - Section d'investissement - Vue d'ensemble - Dépenses / Recettes
Sans objet	A1.1 - Equipements départementaux - Dépenses non individualisées en programme d'équipement
Sans objet	A1.2 - Equipements départementaux - Dépenses RMI / RSA
Sans objet	A1.3 - Equipements départementaux - Dépenses individualisées en programme d'équipement
Sans objet	A1.4 - Equipements départementaux - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme
Sans objet	A1.5 - Equipements départementaux - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme
Sans objet	A2 - Equipements non départementaux
Sans objet	A3 - Dépenses financières
Sans objet	A4.1 - Financement des équipements départementaux et non départementaux
Sans objet	A4.2 - Recettes RMI / RSA
Sans objet	A4.3 - Recettes financières
Sans objet	A5 - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers
Sans objet	A6 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections
Sans objet	A7 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales
p. 10	B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble
p. 12	B1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
p. 14	B2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

IV - Annexes

Sans objet	A - Présentation croisée par fonction
Sans objet	B - Eléments du bilan
Sans objet	C - Engagements hors bilan
Sans objet	D - Autres éléments d'information
Sans objet	E - Décisions en matière de taux. Arrêté et signatures
Sans objet	E1 - Décisions en matière de taux
p. 17	E2 - Arrêté et signatures

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

<p>I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau (1) pour la section d'investissement - (2) les programmes d'équipement - au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement - (3) sans vote formel sur chacun des chapitres <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : aucun article</p> <p>II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.</p> <p>III – La comparaison s'effectue par rapport au budget (4) primitif.</p> <p>IV – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats.</p>
--

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		0,00	0,00

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	15 300,00	15 300,00
+		+	+
R E P O R T S	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		15 300,00	15 300,00
TOTAL DU BUDGET (4)		15 300,00	15 300,00

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	15 300,00	0,00	15 300,00	15 300,00	0,00	15 300,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	15 300,00	0,00	15 300,00	15 300,00	0,00	15 300,00

- (1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).
- (2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
 (3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
 (4) Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A3.1

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV=I+II+III
011	Charges à caractère général (5)	222 478,00		15 300,00	15 300,00	237 778,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5)					
014	Atténuations de produits					
015	Revenu minimum d'insertion					
016	Allocation personnalisée d'autonomie					
017	Revenu de solidarité active					
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)					
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	222 478,00		15 300,00	15 300,00	237 778,00
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles (5)					
68	Dotations aux provisions (5)					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	222 478,00		15 300,00	15 300,00	237 778,00
023	Virement à la section d'investissement (4)					
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	222 478,00		15 300,00	15 300,00	237 778,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	=
---	---

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	237 778,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votes lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A3.2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Voto de l'assemblée (3) III	TOTAL IV=I+II+III
013	Atténuations de charges (6)					
015	Revenu minimum d'insertion					
016	Allocation personnalisée d'autonomie					
017	Revenu de solidarité active					
70	Produits services, domaine et ventes div					
73	Impôts et taxes (sauf 731)					
731	Impositions directes					
74	Dotations, subventions et participations (6)	222 478,00		15 300,00	15 300,00	237 778,00
75	Autres produits de gestion courante (6)					
	Total des recettes de gestion courante	222 478,00		15 300,00	15 300,00	237 778,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels (6)					
78	Reprises sur provisions (6)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	222 478,00		15 300,00	15 300,00	237 778,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section fonct. (4)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	222 478,00		15 300,00	15 300,00	237 778,00
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						237 778,00

Pour information

**AUTOFINANCEMENT
PREVISIONNEL DEGAGE AU
PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (5)**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
(5) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.
(6) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE - DEPENSES	B1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (Y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement (7)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)		(5)	
	Total des programmes d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)			
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)			
21	Immobilisations corporelles (3) (7)			
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)		(6)	
23	Immobilisations en cours (3) (7)			
010	Revenu minimum d'insertion			
018	Revenu de solidarité active			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières (7)			
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>			
3...	<i>Stocks et en-cours</i>			
198	<i>Neutralisation des amortissements</i>			
45	<i>Total des opérations pour compte de tiers (4)</i>			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
020	<i>Dépenses imprévues</i>			
	Dépenses d'investissement - Total			+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (Y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (8)	15 300,00		15 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (8)			
014	Atténuations de produits			
015	Revenu minimum d'insertion			
016	Allocation personnalisée d'autonomie			
017	Revenu de solidarité active			
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (8)			
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles (8)			
68	Dot. aux amortissements et provisions (8)			
71	<i>Production stockées (ou déstockage)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
	Dépenses de fonctionnement - Total	15 300,00		15 300,00
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				+
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				15 300,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE - RECETTES	B2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	(8)		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(5)		
23	Immobilisations en cours (6)			
010	Revenu minimum d'insertion			
018	Revenu de solidarité active			
26	Partic. et créances rattachées à des partic.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
45...2	Opérations pour compte de tiers (3)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
	Recettes d'investissement - Total			+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			0,00
				+
	AFFECTATION AU COMPTE 1068			0,00
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges (7)			
015	Revenu minimum d'insertion			
016	Allocation personnalisée d'autonomie			
017	Revenu de solidarité active			
60	Achats et variation des stocks			
70	Produits des services, du domaine, et ventes diverses			
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes (sauf 731)			
731	Impositions directes			
74	Dotations, subventions et participations (7)	15 300,00		15 300,00
75	Autres produits d'activités (7)			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels (7)			
78	Reprises sur amortissements et provisions (7)			
79	Transferts de charges			
	Recettes de fonctionnement - Total	15 300,00		15 300,00
				+
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
				=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			15 300,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES

Art.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL IV=I+II+III
	DEPENSES DE L'EXERCICE (Détail en III-B1)	222 478,00		15 300,00	15 300,00		15 300,00	237 778,00
011	Charges à caractère général (5)	222 478,00		15 300,00	15 300,00		15 300,00	237 778,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5)							
014	Atténuations de produits							
015	Revenu minimum d'insertion							
016	Allocation personnalisée d'autonomie							
017	Revenu de solidarité active							
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)							
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus							
66	Charges financières							
67	Charges exceptionnelles (5)							
68	Dotations aux provisions (5)							
022	Dépenses imprévues							
023	Virement à la section d'investissement							
042	Opérations ordre transfert entre sections							
D002 Résultat reporté ou anticipé (4)								
Total des dépenses de fonctionnement cumulées								237 778,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Art.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL IV=I+II+III
	RECETTES DE L'EXERCICE (Détail en III-B2)	222 478,00		15 300,00	15 300,00		15 300,00	237 778,00
70	Produits services, domaine et ventes diverses							
731	Impositions directes							
73	Impôts et taxes (sauf 731)							
74	Dotations, subventions et participations (5)	222 478,00		15 300,00	15 300,00		15 300,00	237 778,00
75	Autres produits de gestion courante (5)							
013	Atténuations de charges (5)							
015	Revenu minimum d'insertion Revenu minimum d'insertion							
016	Allocation personnalisée d'autonomie							
017	Allocation personnalisée d'autonomie							
76	Produits financiers							
77	Produits exceptionnels (5)							
78	Reprises sur provisions (5)							
042	Opérations ordre transfert entre sections							
R002 Résultat reporté ou anticipé (4)								
Total des recettes de fonctionnement cumulées								237 778,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE	B 1

OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap./ Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
011	Charges à caractère général	222 478,00	0,00	15 300,00	15 300,00
6068	Autres matières et fournitures	245,00		-15,00	-16,00
6188	Autres frais divers	200,00			
62878	Remboursements de frais à des tiers	222 033,00		15 315,00	15 316,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
015	RMI	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'Elus	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES A = (011 + 012 + 014 + 015 + 016 + 017 + 65 + 6586)		222 478,00	0,00	15 300,00	15 300,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Conformément à l'article L. 3312-4 du CGCT, les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE	B 1

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX - CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES - OPERATIONS D'ORDRE

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A+B+C+D+E		222 478,00	0,00	15 300,00	15 300,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transfert entre sections (2)	0,00		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		222 478,00	0,00	15 300,00	15 300,00

002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	237 778,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	B 2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap/ Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	222 478,00	0,00	15 300,00	15 300,00
7473	Participations département	83 405,00		7 354,00	7 354,00
7474	Participations communes et structures intercommunales	139 075,00		7 946,00	7 946,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
015	RMI	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (70 + 73 + 731 + 74 + 75 + 013 + 015 + 016 + 017)		222 478,00	0,00	15 300,00	15 300,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (5)

Montant Brut	
Compensation	
Montant net	

(5) Le montant brut et la compensation correspondent au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Le détail du calcul est destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	B 2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX - PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS - OPERATIONS D'ORDRE

Chap/ Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = A+B+C+D		222 478,00	0,00	15 300,00	15 300,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		222 478,00	0,00	15 300,00	15 300,00
R 002 RESULTAT REPORTE					0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					237 778,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAr n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(6) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

ARRETE SIGNATURES

Nombre de membres en exercice :
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES : Pour :
 Contre :
 Abstentions :

Présenté par le Président,
A Châteauroux, le

Date de convocation :

(Nom du Président)

Délibéré par l'Assemblée générale de l'ATD36, réunie en session ordinaire
A Châteauroux, le

Les membres de l'Assemblée générale,

Voir liste en annexe

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu
de la transmission en préfecture, le
et de la publication le
A Châteauroux, le

(nom du Président)

ANNEXE n° 2 à la DELIBERATION n° 2 du 10 juillet 2015

**COTISATION des NOUVEAUX ADHERENTS de l'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 36
- COMMUNES -**

Communes adhérentes au 1er juillet 2015	Montant cotisation 2015 (6 mois)
BOMMIERS	149,00 €
CELON	304,50 €
CHAILLAC	560,00 €
CHAMPILLET	115,50 €
CHASSENEUIL	523,50 €
CLERE-DU-BOIS	140,50 €
CONCREMIERS	505,50 €
LEVROUX	1 435,50 €
LIGNAC	281,50 €
LINGE	182,25 €
LOUROUER-SAINT-LAURENT	196,50 €
LURAIS	177,00 €
MONTCHEVRIER	365,25 €
POULIGNY-SAINT-PIERRE	820,50 €
REUILLY	1 585,50 €
ROUVRES-LES-BOIS	159,50 €
SAINT MEDARD	21,00 €
SAINT-LACTENCIN	211,00 €
SAINT-MICHEL-EN-BRENNE	249,00 €
SAULNAY	141,00 €
SAUZELLES	179,25 €
TENDU	480,00 €
THEVET-SAINT-JULIEN	332,25 €
VICQ-EXEMPLET	246,00 €
VOUILLON	126,50 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES
dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

ANNEXE n° 3 à la DELIBERATION n° 2 du 10 juillet 2015

COTISATION des ADHERENTS de l'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 36
- COMMUNAUTES de COMMUNES -

Communautés de communes adhérentes	Cotisations 2015 (10 mois)	Cotisations 2015 suite aux nouvelles adhésions	Cotisation 2015 (Total)
Champagne Berrichonne	6 737,50 €	-138,00 €	6 599,50 €
Châtillonnais-en-Berry	5 719,58 €	-80,80 €	5 638,78 €
Ecueillé – Valençay	11 129,17 €	-	11 129,17 €
Marche Occitane - Val d'Anglin	8 177,08 €	-421,00 €	7 756,08 €
Pays d'Eguzon	3 820,00 €		3 820,00 €
Région de Levroux	7 258,75 €	-798,00 €	6 460,75 €
Val de l'Indre - Brenne	9 555,83 €	-105,00 €	9 450,83 €

ANNEXE n° 2 à la DELIBERATION n° 2 du 10 juillet 2015

**COTISATION des NOUVEAUX ADHERENTS de l'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 36
- COMMUNES -**

Communes adhérentes au 1er juillet 2015	Montant cotisation 2015 (6 mois)
BOMMIERS	149,00 €
CELON	304,50 €
CHAILLAC	560,00 €
CHAMPILLET	115,50 €
CHASSENEUIL	523,50 €
CLERE-DU-BOIS	140,50 €
CONCREMIERS	505,50 €
LEVROUX	1 435,50 €
LIGNAC	281,50 €
LINGE	182,25 €
LOUROUER-SAINT-LAURENT	196,50 €
LURAIS	177,00 €
MONTCHEVRIER	365,25 €
POULIGNY-SAINT-PIERRE	820,50 €
REUILLY	1 585,50 €
ROUVRES-LES-BOIS	159,50 €
SAINT MEDARD	21,00 €
SAINT-LACTENCIN	211,00 €
SAINT-MICHEL-EN-BRENNE	249,00 €
SAULNAY	141,00 €
SAUZELLES	179,25 €
TENDU	480,00 €
THEVET-SAINT-JULIEN	332,25 €
VICQ-EXEMPLET	246,00 €
VOUILLON	126,50 €

ANNEXE n° 3 à la DELIBERATION n° 2 du 10 juillet 2015

**COTISATION des ADHERENTS de l'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 36
- COMMUNAUTES de COMMUNES -**

Communautés de communes adhérentes	Cotisations 2015 (10 mois)	Cotisations 2015 suite aux nouvelles adhésions	Cotisation 2015 (Total)
Champagne Berrichonne	6 737,50 €	-138,00 €	6 599,50 €
Châtillonnais-en-Berry	5 719,58 €	-80,80 €	5 638,78 €
Ecueillé – Valençay	11 129,17 €	-	11 129,17 €
Marche Occitane - Val d'Anglin	8 177,08 €	-421,00 €	7 756,08 €
Pays d'Eguzon	3 820,00 €		3 820,00 €
Région de Levroux	7 258,75 €	-798,00 €	6 460,75 €
Val de l'Indre - Brenne	9 555,83 €	-105,00 €	9 450,83 €

